

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 927

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« communes et des collectivités territoriales »

les mots :

« collectivités territoriales et de leurs groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.